

Deux nouveaux membres pour le collège de l'Autorité

Publié le 10 octobre 2019

Jean-Louis Gallet et Frédéric Marty rejoignent le collège de l'Autorité de la concurrence en qualité de personnalités qualifiées au titre des professions réglementées.

Ils siégeront dans le cadre des séances relatives à l'adoption des avis sur les professions réglementées.

Jean-Louis Gallet et Frédéric Marty succèdent à Jean-François Bonhert et Patricia Phéné, qui avaient été nommés en 2016 et dont le mandat s'est achevé le 31 mai dernier.

Ils contribueront aux missions spécifiques de l'Autorité relatives à la liberté d'installation des notaires, des huissiers de justice et des commissaires-priseurs judiciaires.

D'ici à la fin de l'année, l'Autorité doit rendre deux avis relatifs aux professions réglementées, l'un portant sur la liberté d'installation des huissiers de justice et l'autre sur la liberté d'installation des commissaires-priseurs judiciaires.

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Jean-Louis Gallet et Frédéric Marty rejoignent le collège de l'Autorité de la concurrence

[Consulter le communiqué](#)